

Récépissé N°598/2021RDJ/C19/SAAP du 20/08/2021

400FCFA

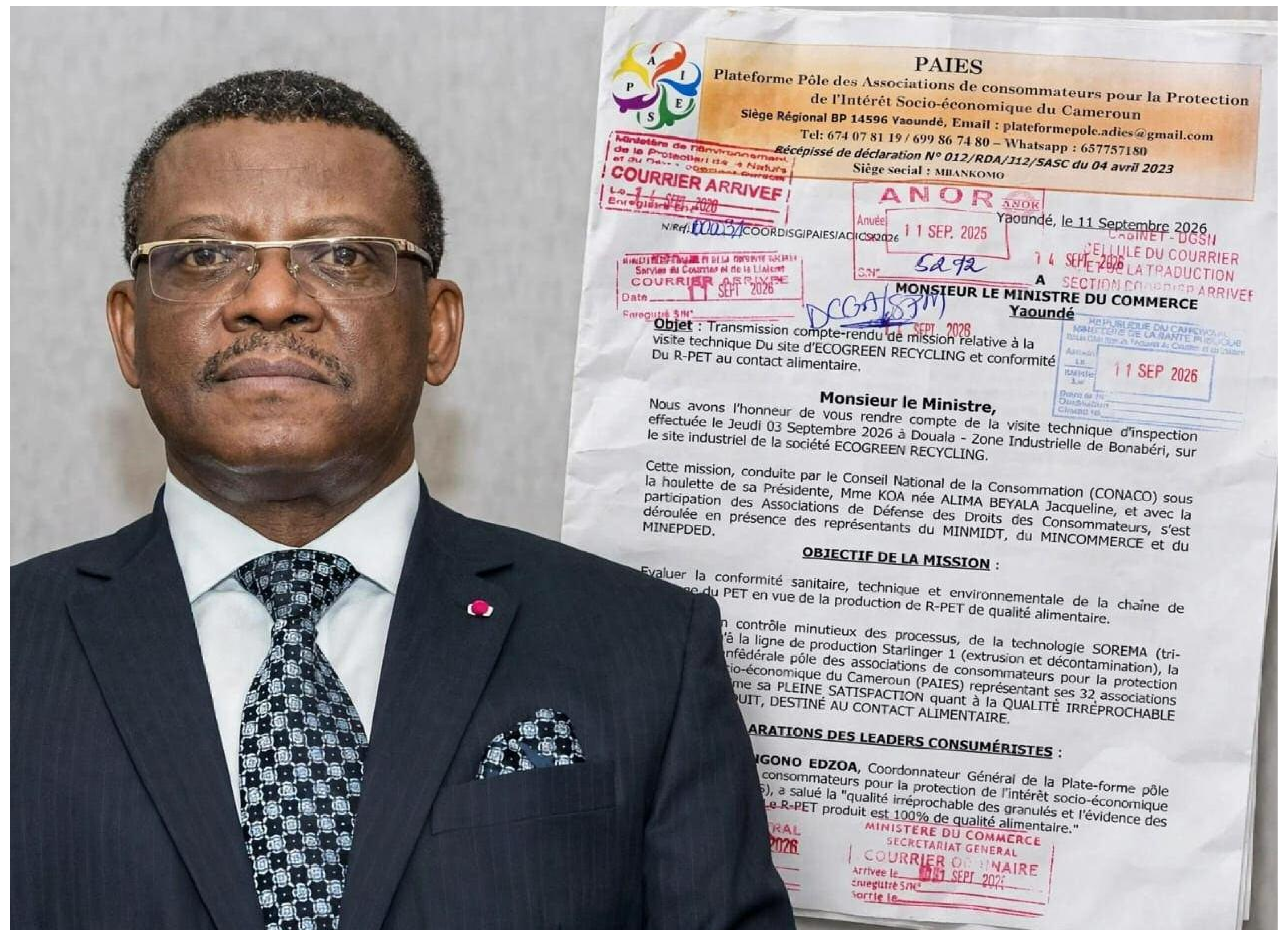
La Voix

du Consommateur

CONTACTS DE LA RÉDACTION - Tél : 237 6 99 52 87 06 – 6 71 04 24 12- Informer et Former ... Notre mission

R-PET OBLIGATOIRE DÈS DÉCEMBRE

PAIES félicite l'Etat



La Plateforme Pôle des Associations de Consommateurs pour la Protection de l'Intérêt Socio-économique du Cameroun (PAIES) réunit 32 organisations. Après inspection d'Ecogreen à Douala, elle valide la qualité alimentaire du R-PET local. Via un courrier officiel au Mincommerce — copié à la Présidence et la Primature —, elle exige l'application au 1er décembre 2026 de l'arrêté rendant obligatoire 30% de plastique recyclé.

P 9

GAZ DOMESTIQUE

La pénurie pénalisante

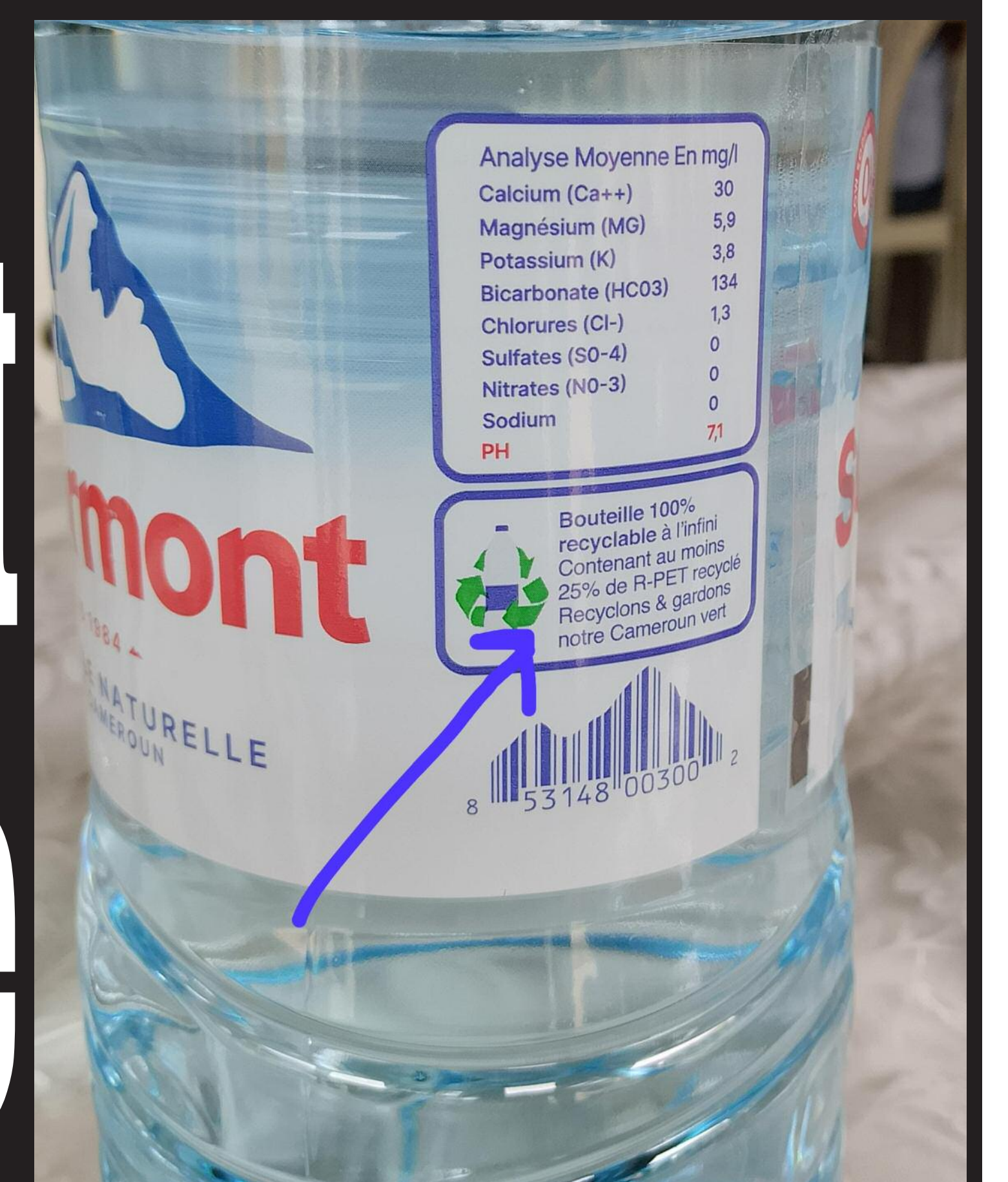


Face au calvaire des ménages, la FOCACO interpelle la SCDP et exige des explications.

Page 10

PLASTIQUE RECYCLÉ

L'eau Supermont prend de l'avance



Grâce à Source du pays, le R-PET est adopté sans problème de santé. Les autres marques doivent emboîter le pas.

Pages 3&4

TRAVAILLEURS SANS POUVOIR D'ACHAT

60 mois de salaires impayés au PIAASI

Page 8

LE FOOTBALL CAMEROUNAIS À L'ÉPREUVE DES COMPTES L'ACFAC porte plainte, la Fecafoot riposte



Par Ferdinand NDEM
Grand Reporter, La Voix du
Consommateur

Le football camerounais vient d'ouvrir un nouveau chapitre judiciaire et institutionnel particulièrement sous tension. Réunie en séance extraordinaire le 14 septembre 2026, l'Association des Clubs de Football Amateur du Cameroun (ACFAC) a porté de graves accusations contre la gestion financière de la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT) et son président, Samuel Eto'o Fils.

Au centre du litige : les retombées financières du match amical disputé en octobre 2023 entre la Russie et le Cameroun. L'ACFAC évoque une somme de 372 millions de FCFA qui aurait manqué à l'appel dans les caisses fédérales. Décidée à faire toute la lumière sur ce dossier, l'association des clubs amateurs annonce deux actions juridiques d'envergure : une

procédure visant la Fédération Russe de Football pour clarifier le versement effectif des primes de match, ainsi qu'une plainte formelle contre Samuel Eto'o pour présomption de détournement de fonds. L'ACFAC interpelle également le gouvernement pour l'ouverture urgente d'une enquête administrative sur les finances de l'instance de Tsinga.

La réplique ferme du Comité Exécutif de la FECAFOOT

Face à ce qu'elle qualifie de déstabilisation, la direction de la FECAFOOT n'a pas tardé à réagir. Par un communiqué officiel rendu public le 15 septembre 2026 et signé par ses quatre vice-présidents — Céline Eko Mendo, M. Abdoukarimou, Arthur Baber Djampir et Pascal Abunde —, l'exécutif fédéral rejette en bloc l'ensemble de ces griefs.

Le Comité Exécutif dénonce une "cabale savamment orchestrée sur les réseaux sociaux et

complaisamment relayée par certains médias" pour porter atteinte à l'honneur de son président. L'instance rappelle que sa gestion comptable et sa gouvernance font régulièrement l'objet d'audits et de mécanismes de contrôle internes et internationaux, conformément aux exigences de la FIFA. La FECAFOOT établit par ailleurs un lien direct entre ces attaques et les prises de position récentes de Samuel Eto'o sur la réforme commerciale du football mondial aux côtés du président de la FIFA, Gianni Infantino, tout en se réservant le droit de poursuivre en justice les auteurs de propos diffamatoires.

Droit, transparence et sérénité : le regard du consommerisme sportif

Du point de vue des supporters, des contribuables et des usagers du service public du sport — qui sont avant tout des consommateurs de football —, cette nouvelle confrontation rappelle l'urgence d'une gouvernance irréprochable et transparente au sein des instances nationales. Le football au Cameroun n'est pas seulement une passion populaire ; c'est un patrimoine collectif financé par la passion du public et l'effort des contribuables.

À ce stade du dossier, la retenue et le respect des règles du droit doivent prévaloir. Les éléments avancés par l'ACFAC constituent des démarches annoncées et des accusations qui devront être rigoureusement étayées devant les juridictions compétentes. De même, la présomption d'innocence et le droit de défense de l'exécutif fédé-

ral restent pleinement consacrés. Seuls des contrôles indépendants et la vérité des faits devant les tribunaux permettront de trancher sereinement ce différend, dans l'intérêt supérieur du football camerounais et de son public.



**DIRECTEUR DE LA
PUBLICATION**
Alphonse AYISSI ABENA

ASSISTANTS
Ferdinand NDEM
Henry MOUYEBE

COMITÉ DE RÉDACTION
Hugues EDIMO
Raphaël NGO'O
Valentin ABENA
Laura Mbanang
Par Ndem Ferdinand

PRODUCTION
Fondation Camerounaise des
Consommateurs

COMMERCIAUX
Anne Gabrielle IMBIKO
Chrystelle EPOUPE

**CONCEPTION
GRAPHIQUE**
Turbo Claude

Impression
JVGRAF

Distribution
Ets 3A

CONTACTS
699 52 87 06
694 18 75 03

Quand l'industrie locale prouve que l'écologie du Cameroun se joue déjà dans nos bouteilles

Par Alphonse AYISSI ABENA
Directeur de Publication, La Voix du Consommateur

C'est une vérité discrète, inscrite en lettres claires sur le flanc de nos bouteilles d'eau de table, et pourtant elle porte en elle le germe d'une révolution silencieuse. Depuis le 1er janvier 2026, des millions de Camerounais, à Douala, Yaoundé, Bafoussam ou Buea, étanchent leur soif avec les marques Supermont et Opur du groupe Source du Pays, en tenant entre leurs mains une bouteille portant une mention inédite : "Contenant au moins 25% de R-PET recyclé".

Sans altération du goût, sans doute sur la sécurité sanitaire, et avec une qualité au contact alimentaire irréprochable, cette avancée démontre une chose essentielle : lorsque des industriels sérieux s'engagent, la transition écologique n'est plus une théorie, mais une réalité quotidienne pour les consommateurs.

Un cap réglementaire décisif pour la santé et l'environnement

Pourquoi cette avancée doit-elle être soulignée avec force dans nos colonnes ? Parce que le compte à rebours est lancé. Le 1er décembre 2026, l'Arrêté conjoint N°001/MIN-MIDT/MINEPDED du 08 décembre 2025 entrera pleinement en vigueur. À partir de cette date, la loi imposera une obligation stricte : tout emballage plastique commercialisé devra intégrer au minimum 30% de plastique recyclé localement.

Ce choix réglementaire ne découle pas d'un simple effet de mode. Il répond à une exigence sanitaire et environnementale majeure dans un pays qui génère chaque année près de 600 000 tonnes de déchets plastiques. Ces tonnes de bouteilles abandonnées obstruent nos drains, provoquent des inondations dévastatrices et dégradent durablement nos écosystèmes urbains et ruraux.

Notre arsenal juridique est pourtant clair. L'article 3 de la Loi-cadre N°2011/012 du 06 mai 2011 consacrant la protection des consommateurs dispose que chaque citoyen a droit à la protection de sa santé et à un environnement sain. La Loi N°96/12 sur la gestion de l'environnement, quant à elle, impose la valorisation des déchets. L'arrêté de décembre 2025 ne fait donc que matérialiser ces principes cardinaux pour le bien-être de nos ménages.



Moins d'énergie, moins de CO2 : l'atout climatique incontestable du R-PET

Au-delà de la réduction des déchets visibles dans nos cités, l'adoption du R-PET constitue une victoire majeure sur le plan climatique. La fabrication du plastique vierge (PET), dérivé de la pétrochimie, exige des procédés d'extraction et de raffinage extrêmement gourmands en énergie fossile. À l'inverse, la production de plastique recyclé (R-PET) s'avère nettement moins énergivore et beaucoup moins polluante. En évitant la synthèse de résines vierges, le recyclage du PET permet de réduire jusqu'à 70 % à 80 % les émissions de gaz à effet de serre (CO2) par rapport aux méthodes de fabrication traditionnelles. Choisir le R-PET, c'est donc non seulement dépolluer nos sols et nos rivières, mais c'est aussi participer activement à la décarbonation de notre industrie et à la lutte globale contre le réchauffement climatique.

L'excellence industrielle locale comme levier de transformation

Le 3 septembre 2026, dans le cadre d'une mission conjointe menée avec le CONACO à Douala-

Bonabéri, les acteurs du mouvement consommériste ont visité le site industriel d'ECOGREEN RECYCLING. Ce que nous y avons vu est la démonstration éclatante d'un savoir-faire "Made in Cameroon" de classe internationale.

Dans une usine moderne et rigoureusement structurée, les bouteilles collectées dans nos rues et nos cours d'eau sont triées, lavées, décontaminées et transformées grâce à des technologies de pointe en une matière première R-PET d'une pureté absolue, parfaitement conforme aux normes internationales de sécurité alimentaire. ECOGREEN n'est pas seulement un recycleur ; c'est le fleuron d'une industrie verte qui dépollue nos cités tout en créant des milliers d'emplois directs et indirects pour notre jeunesse.

En faisant le choix d'intégrer cette matière première locale dès le début de l'année 2026, l'entreprise Source du Pays a prouvé qu'un partenariat vertueux entre recycleurs locaux et embouteilleurs d'envergure est non seulement réalisable, mais immédiatement opérationnel.

L'heure du courage pour l'ensemble du secteur agroalimentaire

À moins de trois mois de l'é-

chéance fixée par le gouvernement, la position de la rédaction de La Voix du Consommateur est sans équivoque :

Nous saluons le leadership citoyen et la vision d'avant-garde de Source du Pays pour la gamme Supermont et Opur, qui montre qu'il est possible d'allier exigence commerciale, sécurité du consommateur et respect de la nature.

Nous rendons hommage à l'expertise d'ECOGREEN RECYCLING, dont l'infrastructure industrielle offre à l'économie nationale la capacité technique de réussir son virage circulaire.

Enfin, nous lançons un appel solennel à l'ensemble des producteurs d'eau minérale, de sodas et de boissons rafraîchissantes du Cameroun. L'attentisme n'est plus de mise. Attendre le couperet du 1er décembre pour se conformer à la loi serait une faute d'anticipation inexcusable.

Le R-PET n'est ni un surcoût punitif, ni une menace pour la compétitivité. C'est une opportunité industrielle, un impératif de santé publique et un devoir civique. Il est temps pour l'ensemble des acteurs économiques d'emboîter le pas, pour qu'ensemble, nous protégeons la santé des consommateurs et préservions le patrimoine naturel de notre pays.

COMMUNIQUÉ

R-PET : Supermont le fait déjà depuis le 1er janvier 2026 avec une qualité irréprochable La FOCACO appelle les autres marques à emboîter le pas

C'est sous nos yeux, et c'est une fierté camerounaise.

Depuis le début de l'année, les bouteilles d'eau Supermont de SOURCE DU PAYS portent la mention "Contenant au moins 25% de R-PET recyclé". Des millions de Camerounais l'ont déjà bue, à Douala, Yaoundé, Bafoussam, Buea. Sans problème de santé, sans arrière-goût, avec une qualité et un contact alimentaire irréprochables.

La preuve que le R-PET sûr, c'est possible au Cameroun quand c'est fait par un industriel sérieux.

Pourquoi nous le soulignons aujourd'hui ?

Parce que le 1er décembre 2026, l'Arrêté conjoint N° 001/MINMIDT/MINEPDED du 08 décembre 2025 entre en vigueur : 30% minimum de plastique recyclé local obligatoire dans les emballages. C'est dans moins de 3 mois.

Le 3 septembre 2026, la FOCACO s'est rendue avec le CONACO à Douala Bonabéri, sur le site d'ECOGREEN RECYCLING. Nous avons vu une usine moderne, propre, qui fait un travail extraordinaire : elle collecte, trie, lave et transforme nos bouteilles jetées dans nos drains en une matière première de haute qualité, le R-PET d'ECOGREEN. C'est du Made in Cameroun qui répond aux standards internationaux.

Notre pays produit 600 000 tonnes de déchets plastiques par an. Ces déchets bouchent nos drains et polluent. SOURCE DU PAYS avec son R-PET et ECOGREEN avec son usine montrent que la solution est camerounaise : une



économie circulaire qui crée des milliers d'emplois et nettoie nos villes.

Notre cadre légal le permet et l'encourage :

- Loi-cadre N° 2011/012 du 06 mai 2011, Article 3 : le consommateur a droit à la protection de sa santé et à un environnement sain ;

- Loi N° 96/12 sur l'environnement : valorisation des déchets ;

- Arrêté du 08 décembre 2025 : qui fixe le cap des 30%.

La position de la FOCACO est claire :

Nous félicitons SOURCE DU PAYS - Supermont, entreprise citoyenne avant-gardiste, pour avoir montré la voie. C'est la preuve que l'excellence et l'écologie peuvent aller ensemble.

Nous saluons le travail remarquable d'ECOGREEN RECYCLING, fleuron de l'industrie verte camerounaise, dont le R-PET est une matière première d'avenir.

Nous exhortons toutes les

autres entreprises d'eau et de boissons à emboîter le pas à Supermont dès maintenant, sans attendre le 1er décembre.

Le R-PET n'est pas une menace, c'est une opportunité. Il protège notre environnement et notre santé.

Fait à Douala,
le 15 septembre 2026
Pour la FOCACO,
Alphonse Ayissi Abena
Président Exécutif

JOYEUSE RENTRÉE SCOLAIRE 2026 – 7E ÉDITION BY FOCACO

Lancement réussi de la caravane « élan de cœur de la Focaco aux enfants » à Douala



Ce samedi 05 septembre 2026, la Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) a lancé la 7e édition de son initiative solidaire annuelle, la caravane « Élan de Cœur de la FOCACO aux enfants », au quartier Cité de la Paix à Douala.

Placée sous le slogan : « Un enfant éduqué est un consommateur averti de demain », cette action vise à soutenir l'éducation, encourager l'excellence et soulager les familles.

UN IMPACT DIRECT ET CONCRET

Plus de 60 enfants bénéficiaires ont bénéficié d'un accompagnement complet :

➤ Parrainage scolaire des élèves les plus méritants ;

➤ Distribution de fournitures essentielles : cahiers,

sacs à dos, matériel didactique ;

➤ Remise de dons en denrées alimentaires eau minérale, boissons rafraîchissantes et yaourt à boire

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

« Parce qu'il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir, la FOCACO réaffirme son engagement envers la jeunesse. Investir dans la formation et le bien-être des enfants aujourd'hui, c'est bâtir une société plus juste et former les consommateurs avertis et responsables de demain. »

La caravane va poursuivre son itinéraire dans d'autres localités pour soutenir davantage d'élèves et de familles.

À PROPOS DE LA FOCACO
La Fondation Camerounaise des Consommateurs œuvre pour la défense des droits



des consommateurs, l'éducation citoyenne et le bien-être social au Cameroun.

défendons l'avenir.

 <http://www.lavoixduconsommateur.com>

FOCACO - Ensemble,



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saisie de poissons avariés à Batouri : Halte à l'empoisonnement des populations et à la quête du profit au détriment de la santé publique !

La Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) félicite la vigilance des citoyens et l'action rapide de la Délégation d'Arrondissement du MINEPIA à Batouri, menée sous la conduite du Délégué Jean HAMDOUN, en présence du Sous-préfet et des forces de l'ordre. Cette intervention a permis la saisie de 4 600 kg (près de 5 tonnes) de poissons pourris impropres à la consommation et la mise sous scellés de deux poissonneries.

Les faits : un empoisonnement de masse évité à Batouri

Suite à la multiplication de cas d'intoxications alimentaires signalés par les consommateurs locaux, la descente des autorités a mis au jour des stocks massifs de produits halieutiques en état de décomposition avancée dans des chambres froides. La vente de ces denrées constitue un crime sanitaire exposant les ménages à des risques graves de typhoïde, de choléra et de pathologies digestives sévères.

Il n'y a pas que Batouri : Un péril national généralisé

La FOCACO tire la sonnette d'alarme : le cas de Batouri n'est que la face visible de l'iceberg. De Douala à Yaoundé, en passant par les villes secondaires du Cameroun, le marché de la poissonnerie est gangrené par la commercialisation de produits avariés, décongelés puis recongelés, vendus en toute impunité au mépris des règles d'hygiène et de conservation.

Halte à la recherche du gain facile au détriment de la vie humaine !

La FOCACO dénonce avec la plus grande fermeté la cupidité de certains commerçants véreux qui choisissent délibé-

rément de brader du poisson pourri au lieu de le détruire, privilégiant leurs marges financières sur la santé et la vie des citoyens. Cette quête sans éthique du profit doit être sévèrement sanctionnée par la justice.

Le rôle dévastateur des délestages de la SOCADEL et le surcoût de l'énergie alternative

La FOCACO pointe du doigt la responsabilité directe des délestages intempestifs et des coupures prolongées d'électricité imputables au distributeur SOCADEL. L'instabilité du réseau électrique rompt de manière répétée la chaîne du froid dans les commerces. Pour maintenir leurs chambres froides, les poissonniers sont contraints de recourir à des groupes électrogènes dont le coût en carburant est devenu prohibitif. Pour éponger ces stocks détériorés par le manque d'énergie, de nombreux opérateurs font le choix criminel de commercialiser des denrées avariées.

Recommandations et exigences de la FOCACO

1. Renforcement des contrôles sanitaires sur tout le territoire : La FOCACO exige des équipes du MINEPIA et du Ministère du Commerce des inspections inopinées et régulières dans l'ensemble des poissonneries et entrepôts frigorifiques du pays.

2. Sanctions pénales exemplaires : L'application de poursuites judiciaires fermes et de fermetures définitives à l'encontre des propriétaires de commerces coupables de mise en danger de la vie d'autrui.

3. Responsabilisation et indemnisation par la SOCADEL : L'obligation pour la SOCADEL d'assurer un approvisionnement électrique



continu et d'indemniser les commerçants victimes de ruptures prolongées de la chaîne du froid, afin d'éliminer le prétexte économique des pertes de stocks.

4. Vigilance citoyenne continue : La FOCACO appelle les consommateurs à vérifier rigoureusement l'aspect, la texture et l'odeur des poissons avant tout achat, et à

dénoncer immédiatement auprès des autorités tout établissement suspect.

Contacts & Signalements

FOCACO :

WhatsApp :

+237 699 52 87 06

Fait à Douala,

le 13 septembre 2026

Le Bureau Exécutif
de la FOCACO

CRISE AU PIAASI

Quand les artisans de la lutte contre la précarité deviennent des consommateurs sans pouvoir d'achat

Le paradoxe est saisissant, presque cruel. Devant les portes du ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MINEFOP) à Yaoundé, des pancartes portées à bout de bras affichent le désarroi de dizaines de travailleurs. Leur slogan n'est pas une simple revendication : "60 mois de salaires impayés", "P.I.A.A.S.I. S.O.S. Nos enfants ont droit à l'éducation", ou encore "Foyers disloqués, 4 collègues décédés dans la misère".

Rattaché au MINEFOP et sous la coordination nationale de Claude Melone Loe, le Projet intégré d'appui aux acteurs du secteur informel (PIAASI) a été conçu pour structurer l'économie informelle et financer l'auto-emploi. Pourtant, ses propres agents sont aujourd'hui réduits à une vulnérabilité extrême.

Un pouvoir d'achat anéanti et un consommateur asphyxié

Pour un travailleur, le salaire est l'unique levier d'accès aux biens et services fondamentaux. En privant des familles de rémunération pendant cinq années consécutives, ce dysfonctionnement supprime brutalement leur statut de consommateurs solvables. Sans revenus, ces ménages ne disposent plus du moindre pouvoir d'achat pour couvrir les besoins vitaux : alimentation, santé, logement ou électricité.

La rentrée scolaire de septembre 2026 illustre la gravité de la situation. Incapables d'acheter les fournitures ou d'acquitter les frais de scolarité, des parents voient leurs enfants privés d'école. Les pancartes brandies à Yaoundé traduisent ce basculement : des expulsions de logement pour loyers impayés, des



faillites personnelles et des foyers brisés sous le poids de la détresse financière.

Un impact social et économique dévastateur

Les conséquences dépassent le cadre individuel. Sur le plan humain, la précarisation extrême de ces agents nuit gravement à leur santé physique et mentale, allant jus-

qu'à des décès tragiques faute de soins. Sur le plan économique, le blocage des salaires de dizaines de familles assèche la consommation locale.

Cette situation soulève une vive interrogation sur la gouvernance des programmes publics : comment un projet doté à ses débuts de plus de 9,6 milliards FCFA sur fonds PPT, et bénéficiant encore dans le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) 2026 du MINEFOP d'allocations budgétaires pour les microprojets et le comité de pilotage, peut-il laisser son personnel administratif et technique sans salaire pendant 60 mois ?

Recommandations pour une sortie de crise durable

Afin de préserver la dignité des travailleurs, les droits des familles et la crédibilité des politiques publiques d'insertion, une démarche structurée s'impose :

Règlement prioritaire des arriérés : Le gouvernement et le MINEFOP doivent établir un plan d'apurement d'urgence des salaires dus afin de restituer immédiatement aux agents leur pouvoir d'achat minimal.

Audit organisationnel et financier : Dilater une évaluation transparente de la gestion du PIAASI pour aligner la programmation budgétaire sur la prise en charge effective de sa masse salariale.

Accompagnement social d'urgence : Mettre en place un soutien ciblé pour les familles impactées, notamment pour la réintégration scolaire prioritaire des enfants déscolarisés.

Restructuration du programme : Clarifier le statut juridique du personnel et pérenniser le modèle économique du PIAASI pour éviter la résurgence de dettes sociales.

À L'ISSUE D'UNE INSPECTION TECHNIQUE, LA PAIES EXPRIME SA PLEINE SATISFACTION QUANT À LA QUALITÉ ALIMENTAIRE DU R-PET PRODUIT PAR ECOGREEN. SALUANT L'ARRÊTÉ CONJOINT DU GOUVERNEMENT, LES LEADERS CONSUMÉRISTES EXIGENT UNE APPLICATION FERME DÈS LE 1ER DÉCEMBRE 2026 POUR L'INCORPORATION OBLIGATOIRE DES 30%.

PAIES
Plateforme Pôle des Associations de consommateurs pour la Protection de l'Intérêt Socio-économique du Cameroun
Siège Régional BP 14596 Yaoundé, Email : plateforme.pole.adies@gmail.com
Tel: 674 07 81 19 / 699 86 74 80 – Whatsapp : 657757180
Récépissé de déclaration N° 012/RDA/J12/SASC du 04 avril 2023
Siège social : MBANKOMO

COURRIER ARRIVÉ
N/REF: 0003/COORD/SG/PAIES/ADICS/2026
Arrivée le 11 SEP. 2026
CIN° 5292

ANOR
Yaoundé, le 11 Septembre 2026
CABINET - DGSN
CELLULE DU COURRIER
LA TRADUCTION
A SECTION COORD-CA ARRIVÉE
MONSIEUR LE MINISTRE DU COMMERCE
Yaoundé

Objet : Transmission compte-rendu de mission relative à la visite technique Du site d'ECOGREEN RECYCLING et conformité Du R-PET au contact alimentaire.

Monsieur le Ministre,
Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la visite technique d'inspection effectuée le Jeudi 03 Septembre 2026 à Douala - Zone Industrielle de Bonabéri, sur le site industriel de la société ECOGREEN RECYCLING.

Cette mission, conduite par le Conseil National de la Consommation (CONACO) sous la houlette de sa Présidente, Mme KOA née ALIMA BEYALA Jacqueline, et avec la participation des Associations de Défense des Droits des Consommateurs, s'est déroulée en présence des représentants du MINMIDT, du MINCOMMERCE et du MINEPDED.

OBJECTIF DE LA MISSION :
Evaluer la conformité sanitaire, technique et environnementale de la chaîne de recyclage du PET en vue de la production de R-PET de qualité alimentaire.

À l'issue d'un contrôle minutieux des processus, de la technologie SOREMA (tri-lavage) jusqu'à la ligne de production Starlinger 1 (extrusion et décontamination), la plateforme confédérale pôle des associations de consommateurs pour la protection de l'intérêt socio-économique du Cameroun (PAIES) représentant ses 32 associations membres exprime sa PLEINE SATISFACTION quant à la QUALITÉ IRRÉPROCHABLE DU R-PET PRODUIT, DESTINÉ AU CONTACT ALIMENTAIRE.

DÉCLARATIONS DES LEADERS CONSUMÉRISTES :
- S.M. Georges NGONO EDZOA, Coordonnateur Général de la Plate-forme pôle des associations de consommateurs pour la protection de l'intérêt socio-économique du Cameroun (PAIES), a salué la "qualité irréprochable des granulés et l'évidence des garanties sanitaires. Le R-PET produit est 100% de qualité alimentaire."
- M. KAMSEU KAMGAING Delor Magellan, Président Exécutif de la Ligue Camerounaise des Consommateurs, et M. AYISSI ABENA Alphonse, Président de la Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO), se sont dits comblés par:
• L'effectivité de l'économie circulaire qui se traduit par la dépollution de nos villes grâce au professionnalisme avéré d'Ecogreen ;
• Les performances techniques de la main d'œuvre camerounaise à l'utilisation de ces machines de très haute technologie.

LES 3 POINTS CLÉS À RETENIR :
1. **SÉCURITÉ SANITAIRE IRRÉPROCHABLE**
Le R-PET produit par ECOGREEN répond rigoureusement aux normes internationales de sécurité alimentaire. Les craintes des usagers sont PLEINEMENT LEVÉES.
2. **IMPACT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE MAJEUR**
Sous la conduite de son Directeur, M. Ali CHAABI, le site génère actuellement 800 emplois directs et plus de 2 500 emplois indirects.
3. **CAP SUR LE 1er DÉCEMBRE 2026 - APPLICATION DU DÉCRET DES 30%**
Avec l'arrivée prochaine de la ligne Starlinger 2 fin 2026, la capacité de production sera portée à 16 000 tonnes par an, avec la création de 500 nouveaux emplois directs. Le Cameroun est techniquement prêt pour l'application de l'Arrêté portant obligation d'incorporation de 30% de R-PET dès le 1er Décembre 2026.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Fait à Douala, le 03 Septembre 2026

Le Coordonnateur Général
S.M. Georges NGONO EDZOA
ZOMLO'O BE ZOMLO'O
Expert Technico - Commercial
du Secteur d'Électricité

PJ : FP
Ampliations
- MINETAT/SGPR
- SGPM
- MINMIDT
- MINSANTE
- MINEPDED
- MINTSS
- ANOR
- DGRE
- SED
- DGSN
- ECOGREEN
- CONACO
- ADDICS

Pénurie de gaz domestique: La FOCACO interpelle la SCDP et exige le respect des prix

Douala, le 14 septembre 2026

La Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) alerte sur la pénurie de GPL qui frappe Douala, Yaoundé et Kribi depuis début septembre 2026.

Les bouteilles de 12,5 kg des marques SCTM, BOCOM, TRADEX et TOTAL sont devenues introuvables dans plusieurs points de vente habituels. Les ménages sont contraints à de longs parcours du combattant.

POSITION DE LA SCDP

vs RÉALITÉ DU TERRAIN

La SCDP se veut rassurante : approvisionnement assuré, extension du dépôt de Bonabéri de 2 500 à 3 500 tonnes, 132 902 tonnes distribuées en 2026 contre 125 085 en 2025.

Elle rappelle le départ en juillet du navire-usine Hilli Episeyo des côtes de Kribi, qui fournissait 1 bouteille sur 3 au Cameroun.

La FOCACO prend acte. Mais nous constatons un DÉCALAGE FLAGRANT entre la disponibilité théorique dans les dépôts centraux et la rareté effective chez les détaillants à Douala.

CADRE LÉGAL VIOLÉ

Loi-cadre n°2011/012 du 06 mai 2011 portant protection du consommateur :

Article 3 : Droit à la satisfaction des besoins de base

Article 5 : Droit à la protection des intérêts économiques → Prix officiel 6 500 FCFA bafoué, prix relevés à 10 000 - 15 000 FCFA sur le marché noir

Article 7 : Droit à la sécurité → Retour forcé au bois de chauffe et risques de transvasement clandestin

NOS 3 EXIGENCES

1 Gouvernement et CSPH : Publier QUOTI-

DIENNEMENT les stocks disponibles par marque et traquer la spéculation.

2 SCDP et Marketeurs : Fluidifier la chaîne jusqu'aux détaillants, PRIORISER les bouteilles ménagères sur les usages industriels et publier un calendrier de livraison.

3 Consommateurs : REFUSER tout tarif supérieur à 6 500 FCFA et signaler les spéculateurs.

Le gaz domestique n'est pas un luxe. C'est un besoin vital.

Pour le Bureau Exécutif de la FOCACO Signalements

WhatsApp : +237 699 52 87 06





FAIRE PART DE DÉCÈS FAIRE PART

Les Grandes Familles:

- MELLEM à BEBOA
- NWAMBEBEN à BEBOA
- KEDI à BEBOA
- ZINTCHEM à BEBOA
- Mme VEUVE NWAMBEBEN Suzanne
- BEBOA à NWAMBEBEN Abel Marcel
- NWAMBEBEN Guy Charles
- NDEM à NWAMBEBEN Dieudonné Ferdinand
- KOUBA Lydie Françoise
- MALAM Anne Florence Madeleine

Ont la profonde douleur de vous annoncer le décès de leur fils, frère, cousin,
et Oncle, MMAEE à NWAMBEBEN, survenu en Belgique le 10 Septembre 2026.

Le Programme des cérémonies funèbres à Bafia, au Cameroun, vous sera
communiqué ultérieurement.

REST IN PEACE



PERSONNEL DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA

APPEL À LA SOLIDARITÉ

Aidons à ramener notre collègue Prudence auprès des siens



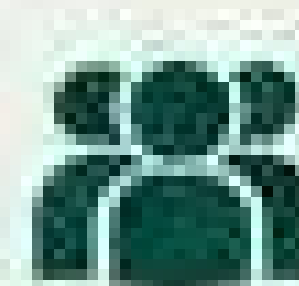
Prudence NKONDO

Technicienne de radiothérapie

19.08.1993 - 25.08.2026 | 33 ans



C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de notre collègue et amie **Prudence NKONDO, technicienne de radiothérapie**, survenu au Canada le **25 août 2026**, à l'âge de **33 ans**.



Prudence a souffert d'une leucémie pendant plus **de 5 années** et c'est dans l'espoir d'obtenir une greffe de moelle osseuse qu'elle s'est rendue au Canada.



Malheureusement, quelques jours seulement après son arrivée au Canada, Prudence a rendu l'âme suite aux complications liées à sa maladie.



Dans le souci d'allier nos efforts à ceux de la famille biologique de Prudence pour le rapatriement de sa dépouille sur la terre de nos ancêtres, nous sollicitons de la part de sa famille professionnelle une quête.

“

*Une vie au service des autres,
une source d'inspiration
pour tous.*

”



**LE COÛT DU RAPATRIEMENT
DE SA DÉPOUILLE EST ESTIMÉ À**

10 615 000 FCFA

Cette somme dépasse malheureusement les possibilités financières de sa famille.



Nous faisons donc appel à la solidarité de toute la communauté hospitalière.

Il n'y a pas de petite contribution. Chaque geste compte. Chaque contribution nous rapproche un peu plus du retour de Prudence auprès de sa famille.

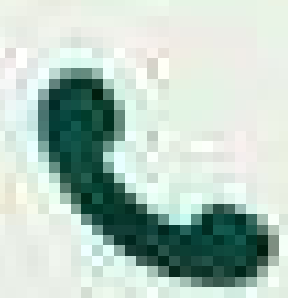
COMMENT CONTRIBUER ?



Orange
Money



Mobile
Money



695 832 648

MENDOUGA Eyenga Joséphine



670 791 607

TCHAKOUNTE Franck Michael

*Merci d'indiquer votre nom
lors de la contribution si possible.*

Ensemble, aidons Prudence à rentrer chez elle.

Merci pour votre générosité, votre solidarité et votre soutien à sa famille.

HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA
PLUS QU'UN LIEU DE SOINS, UNE FAMILLE

*Son souvenir
restera gravé
dans nos cœurs.*